



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°525) DE MISE A  
DISPOSITION, DES SALLES ROPARTZ ET  
MESSIAEN, A L'ASSOCIATION CHŒUR  
CHANTER**

**DÉCISION N° AU-18-293  
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**VU** la demande de l'Association « Chœur Chanter » représentée par Mme Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée au 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, pour la salle Ropartz, tous les samedis de 14 h à 17 h du 08 septembre 2018 au 6 juillet 2019 (sauf jours fériés, vacances scolaires et 13 avril) et pour la salle Messiaen, le samedi 13 avril 2019 de 9 h à 12 h ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Chœur Chanter » représentée par Mme Isabelle BOULAIS, en qualité de Présidente, et domiciliée au 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, pour la salle Ropartz, tous les samedis de 14 h à 17 h du 8 septembre 2018 au 6 juillet 2019 (sauf jours fériés, vacances scolaires et 13 avril) et pour la salle Messiaen, le samedi 13 avril 2019 de 9 h à 12 h ;

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**